



FEUILLE COMMUNALE N° 7 - octobre 2009

APPEL PUBLIC

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE (CCATM)

Le Collège communal de Froidchapelle annonce le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité en exécution de l'article 7 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Le présent avis qui est lancé le 22 septembre 2009 fait appel aux candidatures à la fonction de membre ou de suppléant de ladite commission.

L'article 7 précité dispose, en son § 3, alinéa 4, que : "dans les deux mois de réponse à l'appel public, sur présentation d'un ou plusieurs membres du Conseil communal, le Conseil communal choisit les membres en respectant :

- une répartition géographique équilibrée;
- une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité;
- une représentation de la pyramide des âges spécifique à la commune.

Tout fonctionnaire appelé à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à la commune en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de patrimoine ne peut faire partie de ladite commission.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures doivent être adressés par envoi recommandé au collège communal (Place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle) avant le **30 octobre 2009**. Ils doivent mentionner les nom, profession et domicile du candidat ainsi que les intérêts qu'il représente, soit à titre individuel, soit à titre de représentant d'une association. En ce cas, l'acte de candidature contiendra le mandat attribué par l'association à ce représentant.

Un formulaire-type est à votre disposition au service Urbanisme de l'Administration communale ou sur le site internet de la commune : www.froidchapelle.be.

Par le collège :

La secrétaire communale,
Anne AELGOET

Le bourgmestre,
Willy DECUIR

CIMETIERES : REPRISE DE SEPULTURES ABANDONNEES

Des emplacements venant à manquer dans les cimetières de Fourbechies et Vergnies, la commune établira dans les prochaines semaines, un inventaire non exhaustif des sépultures présentant un état de délabrement certain, afin d'entamer la procédure légale (décrite ci-dessous) permettant de les réutiliser pour de futures inhumations. Il en sera de même à Froidchapelle, dans la zone communément appelée "pleine terre".

Précisons d'emblée qu'il s'agit bien de sépultures "abandonnées" suivant la définition reprise dans la procédure ci-après.

Procédure légale

La Région wallonne a adopté le 6 mars 2009 un décret qui modifie largement le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) dans son chapitre relatif aux funérailles et sépultures (Moniteur belge du 26 mars 2009).

Concernant les sépultures concédées

Les concessions de sépulture sont accordées pour une durée minimum de dix ans et pour une durée maximum de trente ans (article L1232-8 du C.D.L.D.).

L'article L1232-12 du C.D.L.D. stipule que l'état d'abandon d'une sépulture sur terrain concédé est constaté par un acte du bourgmestre ou de son délégué. Une copie de l'acte est affichée pendant un an sur le lieu de sépulture et à l'entrée du cimetière.

Par état d'abandon, on entend le défaut d'entretien d'une sépulture, qui de façon permanente est malpropre, envahie par la végétation, délabrée, effondrée, en ruine ou dépourvue des signes indicatifs de sépulture exigés par le règlement adopté par le gestionnaire public.

A défaut de remise en état à l'expiration de ce délai, la sépulture revient au gestionnaire public, qui peut à nouveau en disposer.

Lorsqu'il est mis fin à une concession de sépulture, les signes indicatifs de sépulture non enlevés ainsi que les constructions souterraines qui subsisteraient, deviennent propriété du gestionnaire public (article L1232-28).

Les concessions à perpétuité accordées avant l'entrée en vigueur de la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures arrivent à échéance le 31 décembre 2010 et reviennent à la commune, qui peut à nouveau en disposer, sauf demande de renouvellement conformément à l'article L1232-8 et sans préjudice de l'article L1232-12. Ces renouvellements s'opèrent gratuitement.

Des sépultures non concédées

Une sépulture non concédée est conservée pendant au moins cinq ans (article L1232-21).

La sépulture non concédée ne peut être enlevée qu'après qu'une copie de la décision d'enlèvement ait été affichée pendant un an sur le lieu de sépulture et à l'entrée du cimetière.

Lorsque des terrains non concédés doivent être utilisés pour de nouvelles inhumations, un avis affiché aux accès de ces terrains et à l'entrée du cimetière, informe les intéressés du délai pendant lequel ils peuvent enlever les signes indicatifs de sépulture. À l'expiration de ce délai, le gestionnaire public devient propriétaire des matériaux.

Afin de procéder à l'enlèvement, une demande d'autorisation écrite devra être introduite par les ayants droits à l'Administration communale.

Dans le même sujet, rappelons également que le règlement communal du 17/11/1983 précise en son article 13 que : *"Le placement d'un monument funéraire, portant le nom de la famille intéressée, devra être placé dans les deux mois à dater du premier décès d'un des bénéficiaires de la concession. Au cas où le terrain aurait été concédé en vue de la construction d'un caveau, celui-ci devra être terminé dans le même délai de deux mois."* ... Or, certaines sépultures restent "anonymes" depuis de nombreuses années.

Renseignements : M. DELFERIERE (060/45 91 42 ou dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be).



ÇA MARCHE A FROIDCHAPELLE !

Rappelez-vous : le 18 octobre 2008, des citoyens restauraient le chemin n° 16 dit "du Pont du Maire" à Vergnies.

La semaine du **19 au 25 octobre 2009** aura lieu la quatrième édition de l'action "Rendez-vous sur les sentiers" coordonnée par l'ASBL Sentiers.be. À travers toute la Wallonie, le public se mobilisera pour redonner vie à des chemins et sentiers "oubliés".

"Rendez-vous sur les sentiers" est une action citoyenne ! Le but de cette action est de remettre à l'honneur nos chemins et sentiers au profit de la qualité de vie de tous, de la nature et de notre environnement. La raison ? D'une part, un regain d'intérêt pour les balades, les randonnées à pied, à vélo, à cheval, les déplacements doux au quotidien, la découverte du patrimoine... et d'autre part une offre souvent insuffisante de petites voies appropriées en état.

De nombreux chemins et sentiers publics disparaissent... Pour les sauver, il faut sensibiliser les citoyens et les décideurs aux multiples intérêts de les maintenir, mais aussi agir sur le terrain ! Ce sont les objectifs de l'action "Rendez-vous sur les sentiers".

Pour la quatrième année consécutive, l'opération "Rendez-vous sur les sentiers" permettra d'offrir une nouvelle jeunesse à une cinquantaine de chemins ou sentiers grâce à l'implication de citoyens, syndicats d'initiative, groupes sentiers des PCDN (Plans communaux de Développement de la Nature) et associations diverses.

Dans ce cadre, le groupe PCDN de Froidchapelle s'attèlera à ressusciter le chemin n° 15 reliant la rue de Sautizelle à Fourbechies à la rue du Moulin à Froidchapelle. Chacun(e) est invité(e) à venir soutenir cette action ou, mieux encore, à y participer.

Actif depuis le début de l'année 2008, le groupe PCDN de Froidchapelle a pour mission de sensibiliser la population à la (re)découverte de son environnement et de promouvoir les actions en faveur de sa protection et de la biodiversité.

Il est à noter que, pour mener à bien cette action, l'association peut compter sur le soutien et l'aide des autorités communales. Celles-ci mettent en effet à sa disposition du personnel communal pour les aider dans cette tâche.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à venir le samedi 24 octobre 2009 dès 9 h à Fourbechies (près du n° 15 de la rue Sautizelle - ce sera fléché), soit pour soutenir la réhabilitation soit pour y participer. Il est recommandé de se munir de bottes et de vêtements permettant de travailler à l'aise. Des outils tels que serpe, scie, hache... sont également les bienvenus.

Contact : M. Dominique DELFERIERE au 060/45 91 42 ou par mail : dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be.

Pour une information complète sur l'action "Rendez-vous sur les sentiers" : www.sentiers.be.



OPERATION DE PRESSAGE DE POMMES

Comme l'an dernier, une opération de pressage de pommes aura lieu les **samedi 7 et dimanche 8 novembre** prochains.

L'unité mobile de pressage de Virelles-Nature sera installée sur le parking de la grange communale, rue du Champ de Rance. Il nous faut à peu près une tonne de pommes pour obtenir 500 litres de jus ! Venez donc avec toutes vos pommes : elles seront pressées le samedi, et, le dimanche, vous pourrez récupérer votre jus en bouteille (prix tout compris : 1,45 €/l - autres tarifs sur www.aquascope.be/Tarif.pdf).

Inscriptions obligatoires au 060/21 13 63 du mardi au vendredi de 10 h à 17 h. Renseignements : www.aquascope.be.



2^e CONFERENCE SUR LE JARDINAGE BIOLOGIQUE

Une des fiches-projets établies pour 2009 dans le cadre du PCDN (plan communal de développement de la nature) porte sur l'organisation d'un cycle de conférences sur les comportements "bio" à adopter en matière de jardinage.

La seconde des trois conférences prévues cette année aura lieu le **mardi 6 octobre 2009 à 19 h** à la salle communautaire d'Erpion.

Après l'initiation au jardinage biologique, Monsieur HANOTIER, conférencier spécialiste en la matière, présentera une séance de perfectionnement au jardinage biologique.

La dernière conférence, toujours présentée par Monsieur Jean-Pierre HANOTIER, aura lieu :

- le jeudi 19 novembre à 19h à la salle des fêtes de Froidchapelle : "les légumes à redécouvrir"

Cette présentation sera suivie par la réunion des membres du PCDN (également ouverte à tous). A l'ordre du jour : "Rendez-vous sur les sentiers" 2009 - organisation de l'opération, information sur la distribution d'arbres fruitiers du 28 novembre 2009, avant-projet de fascicule relatif aux fleurs de bords de route, divers.

L'entrée est gratuite et ouverte à tous. Renseignements au 060/45 91 42 ou 060/45 91 43.

Procès-verbal de la réunion PCDN du 8 septembre 2009

- Conférence de Monsieur Jean Pierre HANOTIER : "Le jardinage biologique - initiation" suivie de questions/réponses.
- Projet cimetière. Une visite du cimetière de Froidchapelle a été organisée. Monsieur ROUARD (DNF) va fournir une proposition chiffrée à l'Administration communale très prochainement. Un projet de pelouse fleurie est prévu dans la partie pleine terre (à droite en entrant) du cimetière de Froidchapelle.
- Le règlement communal relatif à la prime pour la plantation de haies passe pour approbation au Conseil communal le 14 septembre. Thomas PUISSANT du GAL liste les critères permettant aux citoyens d'obtenir la dite prime (longueur minimum et maximum, espèces, documents nécessaires pour la demande de prime, etc.).
- L'action "Rendez-vous sur les sentiers" 2009. Le chemin n° 15 qui relie la rue Sautizelle à Fourbechies à la rue du Moulin à Froidchapelle sera remis en état. Des bénévoles sont invités à redonner vie au chemin n° 15 le samedi 24 octobre.
- Le DNF qui gérait jusqu'à présent les PCDN transfère cette compétence à la Fondation rurale de Wallonie. C'est Monsieur Pascal PETIT qui sera en charge du PCDN de Froidchapelle.
- Le houx situé au parking du Bosquet est proposé à la liste des arbres remarquables. Le propriétaire en a été informé par courrier et des mesures de protections ont été prises (installation de grosses pierres).



CONTRAT DE RIVIERE SAMBRE ET AFFLUENTS



L'équipe du Contrat de Rivière Sambre & Affluents vient de publier sa cinquième lettre d'information électronique.

Les sujets suivants y sont abordés : principe d'une toiture végétale, recours à l'usage de l'eau de pluie et bons réflexes pour réaliser des économies d'eau au quotidien.

Toute l'info sur www.crsambre.be.

DU NOUVEAU AU BOSQUET...







Depuis peu la commune a acquis une caravane au Bosquet (n° 197) dans le cadre du projet P.C.S. (Plan de Cohésion sociale). Cette caravane communautaire est un projet qui se veut ouvert à tous les habitants de la commune de Froidchapelle.

Dans un premier temps, des permanences et/ou activités de différents services comme Vie Féminine, l'antenne sociale du Plan Habitat permanent, la société de logements sociaux "Notre Maison", l'A.M.O. Oxyjeune, ESEM (information Plan H.P.) et le P.C.S. sont proposées.

D'autres services viendront rejoindre le projet de manière plus ponctuelle tels que le Répit (service spécialisé en matière d'assuétudes), le Planning familial "La bulle", le CPAS...

Cette caravane reste à disposition de tout autre service, association locale, régionale... N'hésitez donc pas à nous rejoindre !

Planning des permanences :

-  Notre Maison : tous les 1^{er} mardis du mois de 13 h 30 à 16 h
-  Plan H.P. : tous les 3^e mardis du mois de 8 h 30 à 11 h 30
-  ESEM : tous les mercredis de 9 h à 12 h
-  A.M.O. Oxyjeune : tous les mercredis de 14 h à 16 h 30
-  Vie féminine : tous les 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 9 h 30 à 12 h
-  P.C.S. : tous les 2^e et 4^e jeudis du mois toute l'après-midi



Pour plus d'informations :

P.C.S. - AELGOET Noémie - Place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle - Tél. : 060/45 91 49 - GSM : 0497/64 88 64 - froidchapelle.ppp@commune-froidchapelle.be



BUREAUX FERMES

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés le **lundi 2 novembre** et **mercredi 11 novembre** prochains.

NE JETEZ PLUS VOS RADIOGRAPHIES

L'asbl Autre Terre collecte vos vieilles radiographies et négatifs photos. Traités, ils seront revendus au profit de la construction de barrages au Mali.



Vu le succès rencontré par la campagne de récolte de vieilles radiographies à Froidchapelle, Autre Terre a décidé de prolonger l'opération jusqu'au 31 décembre 2009.

Vous pouvez donc continuer à venir déposer vos anciennes radiographies à l'administration communale jusqu'au 31 décembre 2009, date ultime. En effet, après cette date, l'opération ne sera plus renouvelée.

GRIPPE H1 N1 - AVIS A LA POPULATION

Dans le cadre de la mise en place du plan fédéral "Pandémie", la commune de Froidchapelle a établi un plan d'action qui pourrait, en fonction de l'évolution de la maladie, être mis en œuvre à l'initiative de l'association des médecins généralistes compétente sur notre entité.

Ce plan prévoit la mise en place d'un point de contact local de soins de santé comprenant un call center, un centre de consultation, un centre de collecte et traitement de données et d'un centre de coordination de soins à domicile.

Mesures effectives

Précautions

En cas de présence des symptômes suivants :

- fièvre supérieure à 38°
- toux ou écoulement nasal
- malaise général

Ou avoir séjourné ou fréquenté dans les 7 jours qui précèdent une personne revenant d'un des pays connus pour être infectés par le virus H1 N1 (liste de ces pays sur www.influenza.be).

→ Il est recommandé de faire appel au médecin généraliste, qui se rendra au domicile des patients. Un numéro d'urgence **0800/99 777** est toujours à la disposition de la population.

5 mesures de base pour limiter la propagation de la grippe

1. Lavez-vous les mains régulièrement.
2. Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous éternuez ou toussiez.
3. Débarrassez-vous de vos mouchoirs correctement à la poubelle.
4. En l'absence de mouchoir, couvrez-vous la bouche et le nez.
5. Si vous êtes malade, restez à la maison.

Des informations utiles sont aussi disponibles sur le site www.influenza.be.



BATTUES

Bois du Walestru : les lundis 12/10, 26/10, 09/11, 23/11, 07/12 et 28/12

Martinsart/Hamaides : les 11/10, 26/10, 09/11, 24/11 et 21/12

Bois d'Hernoy : les 11/10, 24/10, 15/11, 29/11, 20/12 et 30/12

Bois de Plécul et Grand Berceau : les 09/10, 21/10, 04/11, 27/11, 09/12 et 26/12

Bosquets de Fourbechies et plaines environnantes : les 14/10, 21/10, 08/11, 27/11, 09/12 et 26/12

Poncia, Bois des Spèches et Bois Mazarin : les 11/10, 02/11 et 29/11

Bois Dandidone, Four à Verre et Badon : les 06/10, 20/10, 27/10, 03/11, 10/11, 17/11, 27/11, 08/12, 15/12 et 29/12

Bois du Four, Bois Joux, Bois du Rossignol, Bois du Tilleul, Milombois et Ciernau : les 06/10, 27/10, 03/11, 10/11, 17/11, 27/11, 08/12, 15/12 et 29/12

Champ des Brimbeurs : les 03/10, 10/10, 17/10, 24/10, 31/10, 07/11, 14/11, 21/11, 28/11, 05/12, 12/12 et 19/12

Erpion - "Au dessus du village" : les 01/10, 25/10, 15/11, 28/11, 13/12 et 27/12

PARCS A CONTENEURS - CHANGEMENT D'HORAIRE

A dater du 1^{er} octobre 2009, l'horaire "hiver" sera mis en application dans les parcs à conteneurs de Chimay, Momignies, Sivry-Rance et Thuin, à savoir : Lundi : fermé. Du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h (**grille fermée à 16 h 45**). Samedi : de 8 h à 16 h (**grille fermée à 15 h 45**).

SECURISATION DES HABITATIONS ET LOCAUX PROFESSIONNELS

Les particuliers qui équiper, en 2009, leur habitation de matériel de sécurisation peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt allant jusqu'à 690 € (exercice d'imposition 2010).

La réduction d'impôt est valable pour l'installation de matériel de sécurisation contre le vol et l'incendie effectuée par un entrepreneur enregistré (exemple : verrou de sécurité, serrure, vitrage feuilleté, extincteur, système d'alarme, porte blindée, etc.).

Les indépendants, PME et titulaires de professions libérales qui investissent dans du matériel de sécurisation peuvent bénéficier d'une réduction complémentaire de 22,5 %.

Et depuis le 1^{er} janvier 2009, les frais relatifs à la fourniture de certains services en matière de sécurisation sont déductibles à concurrence de 120 %.

Les avantages fiscaux sont valables pour l'installation de matériel de protection contre le vol, le cambriolage et les attaques effectuée par un entrepreneur enregistré (exemples : vitrage retardateur d'intrusion, portes blindées, matériel de détection des vols d'objets, système de neutralisation de valeurs (light-CIT), etc.).

Tous renseignements peuvent être obtenus sur le site www.besafe.be.



Depuis le 1^{er} septembre 2009, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur pour l'enregistrement obligatoire des systèmes d'alarme servant à protéger des biens. Les propriétaires d'un système d'alarme pour les biens qui n'est pas raccordé à une centrale d'alarme doivent faire enregistrer ce système sur www.police-on-web.be. Ils disposent de 6 mois pour ce faire. Ceux qui font l'acquisition d'un nouveau système depuis cette date disposent quant à eux d'une délai de 10 jours pour cet enregistrement.

CIMETIERES COMMUNAUX

Règlement communal

Les cimetières de l'entité sont ouverts au public tous les jours de 6 h à 22 h, sauf dérogation du bourgmestre.

Dans les cimetières, toute pose de signes indicatifs de sépultures et tous travaux de construction, de plantation et de terrassement sont INTERDITS les dimanches et autres jours fériés ainsi qu'à partir du 15 octobre jusqu'au 2 novembre inclus, sauf autorisation du bourgmestre.

De plus, tous travaux d'entretien des signes distinctifs de sépultures sont INTERDITS à partir du 15 octobre jusqu'au 2 novembre inclus.

Fête de la Toussaint

Nous rappelons qu'un arrêté communal instaure un sens unique pour la circulation des véhicules devant se rendre et quitter le cimetière de Froidchapelle les 1^{er} et 2 novembre 2009 de 8 h à 18 h. Veuillez vous conformer à la signalisation en place (aller : vers le Calvaire - retour : par le Champ Colin).

Suite à une restructuration au sein de la Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone, les sections locales ont été regroupées pour former des Maisons Croix-Rouge.

Ainsi les sections de Sivry-Rance/Froidchapelle, Beaumont, Erquelines et Montigny-le-Tilleul sont rattachées à celle de Thuin pour constituer la Maison Croix-Rouge du Val des Aulnes.

Les volontaires locaux continueront à œuvrer :

- à la prévention et protection de la santé par le prêt de matériel sanitaire, la formation aux gestes qui sauvent et l'organisation des collectes de sang;
- à la promotion des valeurs humanitaires.

Ils s'efforceront aussi à sensibiliser les jeunes aux missions de la Croix-Rouge et à les intégrer dans des activités CRB.

Voici quelques informations pratiques :

- Le responsable du prêt de matériel sanitaire reste Monsieur Jean BEGHIN (de Fourbechies) à contacter au n° 060/21 98 40.
- La prochaine collecte de sang aura lieu le **mardi 6 octobre** de 15 h 30 à 18 h 30 au local Croix-Rouge, Grand-Rue à Rance.
- Une formation BEPS (brevet européen de premiers secours) sera organisée prochainement (dates à préciser).

Annie BERNARD - Vice-présidente de la Maison Croix-Rouge du Val des Aulnes - 060/45 56 31

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 JUILLET 2009

Emet un avis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2008 des fabriques d'églises de Boussu-lez-Walcourt, Froidchapelle, Fourbechies et Vergnies de même qu'à l'approbation des budgets de l'exercice 2010 des fabriques de Boussu-lez-Walcourt, Erpion, Froidchapelle, Fourbechies et Vergnies.

Décide de participer à la vente groupée des bois sur pieds organisée à Chimay le 7 septembre 2009.

Approuve la modification budgétaire ordinaire n° 1 de l'exercice 2009 du Conseil de l'Aide sociale.

Approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale d'Intersud du 9 juillet 2009.

Admet le principe de vendre la parcelle de terrain communal située rue du Champ Colin à Froidchapelle et cadastrée 1^{ère} division section D n° 379Y d'une contenance de 23 a 45 ca.

Approuve l'avenant n° 1 au projet n° 05-38350 relatif à l'égouttage prioritaire de la rue du Général Galet - phase 1 à Erpion, dressé en date du 12 juin 2009 par IGRETEC, auteur de projet, au montant de 39.734,85 € hors TVA.

Approuve l'avenant à la convention du plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent.

Introduit un projet de construction d'un local collectif sur la parcelle 197 du parc résidentiel "Le Bosquet" à Froidchapelle.

Adhère au projet de création d'un service d'accueillantes à domicile agréé par l'O.N.E. dans la Botte du Hainaut, dénommé "Les Petits Pas de la Botte" et approuve les statuts.

Revoit le règlement d'ordre intérieur des établissements scolaires de l'entité en incluant un article concernant le droit à l'image.

Fixe le montant de l'allocation des surveillances de midi et du soir assumées par le personnel enseignant.

Introduit un projet "Dégâts d'hiver 2008-2009", portant sur la réfection de diverses voiries dans l'entité.



CLUB DE SCRABBLE DUPLICATE À FROIDCHAPELLE



Au **Scrabblable**, dans une ambiance relax, plus d'une douzaine de joyeux scrabbleurs (novices pour la plupart) se réunissent pour jongler avec les lettres et les mots.

De 8 à 88 ans, venez tous nous rejoindre et apprendre les astuces qui feront de vous des champions imbattables.

Ces rendez-vous sympas ont lieu dans la grande salle de l'Institut "L'Accueil", rue de la Station 93 (près du CPAS et de l'ancienne gare), à Froidchapelle, chaque mercredi à 20 h.

Renseignez-vous dès à présent auprès d'Alain BAUMAN au 060/41 26 44. ou par mail : alainbauman@skynet.be.



JOURNEE "PLACE AUX ENFANTS"



Pour la sixième année consécutive à Froidchapelle, l'Administration communale, le CPAS et le service Oxyjeune s'associent pour la journée "Place aux Enfants".

Cette journée a pour objectif d'ouvrir le monde des adultes à la curiosité des enfants. A cette occasion, les lieux habituellement inaccessibles leurs seront ouverts pour les emmener à la découverte de la réalité quotidienne des adultes dans leur commune.

Place aux enfants est une journée ludique et pédagogique qui sensibilise à la citoyenneté. Cette journée se déroulera

le samedi 17 octobre 2009

Si tu as entre 8 et 12 ans, inscris-toi vite à cette journée. Le programme que l'équipe a concocté cette année est encore bien intéressant. Tu auras l'occasion de découvrir le monde de la pêche, de la colombophilie, de l'élevage de poulets, ainsi que les activités du groupe "Echange".

Pour tout renseignement et inscription, contacte le 060/45 91 45 ou remets le talon ci-dessous à l'Administration communale pour **le 12 octobre 2009** au plus tard. Dépêche-toi car le nombre de participants est limité à 30.

N.B. : Cette journée est entièrement gratuite et les enfants seront encadrés par des adultes responsables. Le repas de midi est offert.

Les heures et autres détails pratiques vous seront communiqués par un courrier qui confirmera votre inscription.



✂ - - - - -

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de Naissance : N° de téléphone :

Deuxième exposition de métiers d'art à Boussu

Les 17 et 18 octobre 2009



Roberte Couvreur, Noëlle Nicolas,
Jean Charles, Annette Briquet
Et Margaret Eeckhout : aquarelles.
Annie Larive, Alain Bauman,
Nicole Cols : peintures à l'huile.
Edith Dhaene : marqueterie
Isabelle Lambert : gravures
Mélanie De Rieck : photos

Vous présentent des modèles de leur passe-temps
favori.

La décoration florale est assurée par
"L'arrosoir" à Boussu

Foyer culturel de Boussu-Erpion
Entrée libre
Samedi 17 octobre de 14h à 19 h.
Dimanche 18 octobre de 14 h à 19 h.



AGENDA

Samedi 10 octobre au C.A.C. de Boussu-lez-Walcourt : souper aux moules du F.C. Boussu. Renseignements auprès d'Alfred DUPUIS au 071/63 33 34.

Dimanche 11 octobre de 14 h à 17 h, dans la cour de l'école libre Sainte-Aldegonde de Froidchapelle : fête de la rentrée et grande brocante aux jouets ouverte à tous. Tu as beaucoup de jouets et tu voudrais les revendre ? Tu cherches un jouet en particulier ? Alors n'hésite plus et viens nous retrouver le 11 octobre. Inscris-toi à l'école au 060/41 20 15. Prépare tes jouets (ils doivent être propres et en bon état !). Viens t'installer à partir de 13 h 30. Chaque enfant de l'école disposera d'un mètre gratuit. Pour ceux qui en désirent plus ou qui ne font pas partie de l'école, le prix est de 5 € le mètre. Bar et petite restauration seront à votre disposition toute l'après-midi.

Dimanche 11 octobre à 10 h : conférence du cercle horticole "Le Magnolia" au C.A.C. de Boussu-lez-Walcourt sur le thème "Fleurs à bulbes et rhizomes". Renseignements chez Guy GUERIN au 071/63 33 67.

Lundi 12 octobre à 20 h : conseil communal

Jeudi 15 octobre à 14 h : jeu de cartes de l'Amicale des Pensionnés de Froidchapelle à la cafétéria du hall omnisports

Dimanche 18 octobre : marche parrainée de l'école communale de Boussu. Départ de l'école à 10 h. Circuit pédestre dans le village. Au retour, possibilité de petite restauration. Ouvert à tous ! Renseignements à l'école (071/63 38 62).

Mardi 20 octobre à la maison Képha à Froidchapelle : activité du groupe Echange en collaboration avec le PCS de Froidchapelle et OXYJEUNE : cuisine potage potiron au matin et bricolage Halloween après-midi. Inscription auprès de Paola BROGNIET au 071/64 41 09.

Jeudi 22 octobre à 14 h : réunion des 3x20 de Boussu-Erpion au C.A.C. de Boussu-lez-Walcourt

Samedi 24 octobre de 9 h à 17 h au C.A.C. de Boussu-lez-Walcourt : marché aux fleurs d'automne organisé par "Le Magnolia". Renseignements chez Guy GUERIN au 071/63 33 67.

Samedi 24 octobre dès 18 h 30, le comité et les joueurs de J.S. Froidchapelle (football) vous invitent à leur 27^e grand souper aux moules et boulettes - frites à la salle communale de Froidchapelle. Boulettes - frites : 11 € (enfants : 7 €). Moules - frites : 14 € (enfants : 8 €). Réservations souhaitées pour le 20/10 chez G. JEANMENNE (060/41 16 59), P. BOUCHE (060/41 21 11) ou H. JASPART (060/41 20 61).

Dimanche 25 octobre : dîner anniversaire des 3x20 de Boussu-Erpion. Renseignements chez Isabelle LAUVAUX au 071/63 32 60.

Jeudi 29 octobre à 12 h : dîner annuel des pensionnés de Froidchapelle à l'école hôtelière de Rance. Sur réservation chez Simon PONSELET (060/41 13 52), Richard CORNET (060/41 20 00), Jules MATHIEU (071/70 10 44), Marie BRONCHAIN (060/41 14 43) ou Marie-Léone PONSELET (060/41 16 31). Rappel : chaque samedi avant midi à partir de 10 h : initiation à l'informatique à l'E.P.N. de Rance (Grand-Rue 7C - bibliothèque).

Samedi 31 octobre à la salle "Nos Loisirs" de Vergnies : souper spaghetti du Volley Club Froidchapelle. Bolognaise ou Cabonara. Adultes : 11 € (apéritif + repas à volonté + dessert) - enfants de moins de 12 ans : 6 €. Inscriptions chez Nathalie VAN LANDSCHOOT au 0497/24 41 62 ou chez Alain VANDROMME au 0473/46 36 76 ou 060/41 10 11.

Samedi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre de 11 h à 19 h à Froidchapelle : foire commerciale organisée par l'Auto Club froidchapellois. Possibilité de petite restauration, tombola gratuite pour les visiteurs (GPS, barbecue électrique, cadre numérique). Renseignements chez Alain JAUQUET au 0475/68 13 40.

Mardi 3 novembre à la maison Képha à Froidchapelle : activité bricolage avec les enfants organisée par le groupe Echange (en collaboration avec le PCS de Froidchapelle et OXYJEUNE). Inscription auprès de Paola BROGNIET au 071/64 41 09.

Dimanche 8 novembre de 12 h à 19 h à la salle "Nos Loisirs" de Vergnies : grand dîner dansant animé par Anthony Basilico et son orchestre. Prix : spectacle + repas + boissons comprises : 30 €. Renseignements chez Hervé RANWEZ au 0477/40 31 14. Réservations chez Guy-Jean LECRON au 060/45 57 84.



Le dicton d'octobre : Octobre ensoleillé, décembre emmitouflé.

Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Permanences allocations de chauffage : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

- à Boussu-lez-Walcourt (bibliothèque du centre culturel, Grand-Place 3) les mardis 20 octobre et 17 novembre de 9 h à 11 h 30;

- à Froidchapelle (salle du conseil du CPAS, rue de la Station 83) les mardis 20 octobre de 13 h 30 à 16 h, 27 octobre de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi 17 novembre de 13 h 30 à 16 h et le mardi 24 novembre de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

MESURES EN VIGUEUR DEPUIS LE 01/01/2009 :

1. Le fonds mazout fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre (et plus du 1^{er} septembre au 30 avril).
2. Les demandes d'allocations de chauffage de la "catégorie 4" (revenus imposables du ménage entre 14.624,70 € à 26.000 €) **ne sont plus traitées par le CPAS**. Vous devriez recevoir un document à compléter avec une de vos factures d'électricité, et votre déclaration sera traitée par le SPF Economie ! Le plafond des revenus imposables du ménage à prendre en compte pour la 4^e catégorie passe de 23.705,66 € à 26.000 €.
3. Suppression du seuil d'intervention : un même montant de 0,14 €/litre est accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 €.
4. Allocation minimum de 210 € pour 1.500 litres.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1.500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 la période de chauffe est annuelle.

Echelonner le paiement de votre facture de mazout : pourquoi pas ?

Pour cela, vous devez conclure un contrat avec l'un des négociants en combustibles apparaissant sur la liste du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (www.economie.fgov.be > énergie > énergies non renouvelables > pétrole ou à consulter au CPAS). Attention : des négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent, dans certaines circonstances, à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel !

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence est réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. La **prochaine permanence se tiendra le mercredi 28 octobre de 13 h à 15 h**.

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS. Permanences le premier mercredi de chaque mois (sauf en mai) entre 13 h et 16 h. **Prochaines permanences les mercredis 7 octobre et 4 novembre de 13 h à 16 h**.

Participation à des activités culturelles

Si vous souhaitez participer à des activités culturelles (pièce de théâtre, concert, spectacle...) conventionnées "article 27" et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de cette activité.

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)